

VMS
AMS

Verband der Museen der Schweiz
Association des musées suisses
Associazione dei musei svizzeri



Stagiaires au musée

Avantages et opportunités

Pourquoi est-il judicieux d'engager des stagiaires?

Les musées enseignent

En intégrant des stagiaires dans ses équipes, le musée partage un savoir précieux et apporte ainsi une contribution importante à la formation et à l'encouragement de la relève.

Les musées apprennent

Les stagiaires observent d'un œil critique et sans idée préconçue le déroulement des opérations courantes. Parfois, ils les remettent en question, incitant les musées à réévaluer les procédures en place, à les dynamiser voire à les améliorer.

Avantages et opportunités pour le musée

- Former des professionnels hautement motivés, désireux de se perfectionner et d'acquérir de l'expérience
- Transmettre des savoirs professionnels spécifiques
- Bénéficier d'une main-d'œuvre peu coûteuse pour une durée déterminée
- Faire connaître de nouveaux savoirs et de nouvelles perspectives
- Pouvoir déléguer des tâches de routine fastidieuses pour entreprendre des projets de plus grande envergure impossibles à réaliser en temps ordinaire
- Disposer d'un collaborateur déjà formé et bien intégré dans l'équipe au cas où les rapports de travail se poursuivraient

Les musées assument une responsabilité

Les musées sont au service de la société et de son développement. Ils n'ont pas à considérer les stagiaires comme une main-d'œuvre bon marché corvéable à merci, mais s'engagent au contraire à leur offrir un aperçu du travail au sein de l'institution et à compléter leur formation. À cet effet, les musées doivent prévoir un suivi professionnel et les intégrer de manière à ce que le stage ait un impact favorable sur l'évolution de leur carrière. Il convient par ailleurs de rémunérer leur travail équitablement et conformément à leur niveau de formation. Un stage doit être satisfaisant et profitable, aussi bien pour le musée que pour le stagiaire.

Plus le stage proposé sera long, plus il sera facile de traiter des questions complexes et d'instaurer une collaboration responsable du stagiaire. Un stage prolongé permet en outre de confier au stagiaire des tâches de gestion et de coordination sur des projets particuliers.

Avantages et opportunités pour le stagiaire

- Avoir un aperçu détaillé et diversifié des différents domaines d'activité d'un musée
- Confirmer le choix de sa profession et sa spécialisation
- Mettre en pratique son savoir théorique
- Acquérir de nouvelles connaissances professionnelles spécifiques
- Permettre de partager ses propres réflexions scientifiques
- Faire état de son esprit d'initiative dans son CV
- Constituer un réseau professionnel dans la perspective de futurs postes





Recommandations concernant la durée, le taux d'occupation et la rémunération

Période	Stage effectué avant le début des études
Durée	1 à 3 mois
Taux d'occupation	40 à 100%
Rémunération*	15%

Stage préparatoire

Période	Stage effectué pendant les études préparant au diplôme de Bachelor et/ou de Master
Durée	1 à 6 mois
Taux d'occupation	50 à 100%
Rémunération*	35%

Stage de formation

Période	Stage/volontariat effectué après le diplôme de Master
Durée	6 à 12 mois
Taux d'occupation	80 à 100%
Rémunération*	50%

Stage professionnel

*Barème échelonné en % d'un salaire de collaborateur scientifique pour un emploi à plein temps

Liste de contrôle: Cahier des charges

- Le cahier des charges est défini au préalable, en concertation avec les départements concernés et les professionnels impliqués, et présenté au stagiaire dès le début de l'engagement.
- Le musée organise régulièrement des réunions portant sur l'état d'avancement du projet, la charge de travail et la satisfaction du stagiaire. Il importe notamment de contrôler si les contenus et les compétences sont respectés et si des tâches supplémentaires peuvent être attribuées.

Le stagiaire

- peut se faire une idée des multiples domaines d'activités concernant le fonctionnement d'un musée et/ou sa formation; selon la durée et le type de stage ainsi que la taille de l'institution, il importe de définir un secteur ou un type d'activité prioritaire;
- peut participer à des réunions et discussions et, autant que possible, suivre des séminaires de formation continue internes ou externes;
- est présenté tant aux collaborateurs du musée qu'à l'extérieur, afin de faire leur connaissance et de constituer son propre réseau professionnel.

Droits et devoirs

Les droits et les devoirs des stagiaires seront réglés par écrit.

Le contrat de stage contient les informations suivantes:

- la date à laquelle débute le stage, sa durée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai et le délai de préavis en cas de résiliation du contrat;
- le salaire ainsi que les prestations sociales et le règlement de la caisse de pensions;
- le droit à une assurance, les congés et les jours fériés;
- le règlement relatif à l'horaire de travail et aux heures supplémentaires;
- la participation à des réunions, les offres de formation continue interne et externe;
- les indemnités en cas de maladie, d'accident ou de résiliation anticipée du rapport de travail.

À la fin du stage

- Le stagiaire rédige un rapport de stage, utile au musée pour formuler les offres et concevoir les stages ultérieurs.
- Le musée remet un certificat de travail au stagiaire.



Association des musées suisses

Case postale, CH-8021 Zurich

Tél. +41 (0)58 466 65 88

info@museums.ch

www.museums.ch



Impressum Éditeur: Association des musées suisses AMS | Conseil: Giovanni Carmine, Hannes Geisser, Roger Graf, Ursula Iff, Andrea Kauer Loens, Peter Kohler, Carla Mom, Andres Pardey, Eva Roth-Kleiner, Andreas Rüfenacht, Karin Zuberbühler | Rédaction: Anne-Laure Jean, David Vuillaume | Traduction: Nicole Viaud
Relecture: Catherine Saugy | Graphisme: Martina Lauterbach | Crédits photographiques: couverture recto, couverture verso en bas et page 2: Fotolia; page 3: Musée historique de Bâle; couverture verso en haut: Musée d'histoire naturelle de Berne (photos: AMS, Heike Grasser) | © 2016 Association des musées suisses AMS
ISBN 978-3-906007-30-4 | Par souci de lisibilité, le masculin est utilisé pour désigner les deux genres.
Cette publication est disponible en français, en allemand et en italien.